



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides communautaires

Question écrite n° 2456

Texte de la question

Mme Monique Collange demande à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes d'une part où en est la signature du programme Objectif 2 deuxième phase et d'autre part où en est la signature du Retex programme 93/97.

Texte de la réponse

Les documents uniques de programmation (« DOCUP ») portant sur la réalisation en France de la seconde phase de l'objectif 2 des fonds structurels (1996-1999) et établis pour chaque région ont, dans la quasi-totalité, fait l'objet d'un examen du comité de développement et de reconversion des régions (CDRR) et d'une décision formelle d'approbation de la Commission européenne qui permet la mise en oeuvre de ces programmes. Dans le détail, les décisions relatives aux régions suivantes ont été rendues : Alsace, le 27 juin 1997, Aquitaine, le 24 mars 1997, Auvergne, le 27 juin 1997, Bourgogne, le 7 mai 1997, Bretagne, le 27 juin 1997, Centre, le 27 juin 1997, Champagne-Ardenne, le 27 juin 1997, Franche-Comté, le 4 août 1997, Languedoc-Roussillon, le 24 mars 1997, Nord-Pas-de-Calais, le 27 juin 1997, Basse-Normandie, le 27 juin 1997, Haute-Normandie, le 27 juin 1997, Midi-Pyrénées, le 4 août 1997, Pays-de-la-Loire, le 27 juin 1997, Picardie, le 27 juin 1997, Poitou-Charentes, le 27 juin 1997, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le 27 juin 1997, Rhône-Alpes, le 27 juin 1997. Les décisions en date du 24 mars ont été d'ores et déjà publiées au Journal officiel des Communautés européennes, le 21 juillet dernier. Les autres décisions doivent l'être prochainement. Le DOCUP de la région Lorraine devrait être soumis au CRDD pour avis le 29 septembre prochain. Enfin, le programme d'initiative communautaire « RETEX » pour la France a fait l'objet d'une décision de la commission en date du 2 juin dernier.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Collange](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2456

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 1997, page 2681

Réponse publiée le : 6 octobre 1997, page 3289